



MINISTÈRE DES ARMÉES

**SGA**  
 Secrétariat général pour l'administration  
**DIRECTION**  
 DES RESSOURCES HUMAINES  
 DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service de l'accompagnement  
 professionnel et des pensions

Sous-direction des pensions

Bureau des Invalidités, des réversions  
 et du contentieux  
 5 place de Verdun  
 BP 60000  
 17016 LA ROCHELLE CEDEX 1

**FICHE DESCRIPTIVE DES INFIRMITES**

Portant **DECISION** d'attribution  
 d'une pension militaire d'invalidité  
 au titre du code des pensions militaires d'invalidité  
 et des victimes de la guerre

<p>N° d'inscription au Grand Livre de la Dette Publique  <b>M</b>  <i>Pension concédée par</i>  <b>arrêté n°A /2017</b></p>	<p>N° Dossier          National :          SDP :          Le</p>
<p><i>NATURE de la PENSION : Définitive mixte</i>  <i>JOUISSANCE : à partir du . 2012</i></p>	
<p>Monsieur          Né(e) le          Décédé(e) le ?          N° I.N.S.E.E. :          Adresse :</p>	<p><i>CATEGORIE de VICTIME / CONFLIT :</i>  <b>Militaire de carrière / Guerre 1939-Indochine</b>  <b>Statut : Prisonnier du Viet-Minh</b>  <b>Carte n°: I</b></p>
<p>Grade : <b>ADJUDANT CHEF (Terre)</b>          Matricule :          Rayé(e) des cadres ou des contrôles le:</p>	<p>Date(s) d'ouverture et nature(s) d'instance(s)  <b>20/06/2012 - exécution judiciaire : Infirmitté nouvelle</b>  <b>20/06/2015 - révision suite à décision judiciaire :</b>  <b>Renouvellement</b></p>

**Spécifications particulières**

Exécution d'une décision de justice définitive - Arrêt de la cour régionale des pensions militaires de Chambéry du 07/07/2017, confirmant le jugement du tribunal des pensions de Chambéry du 08/01/2016

N°	Codif	DIAGNOSTIC DES INFIRMITES, RELATION MEDICALE, ORIGINE, CURABILITE ET VALIDITE DU DROIT	Taux d'invalidité
----	-------	--	-------------------

**Jouissance à compter du 20/06/2012 : exécution judiciaire : Infirmitté nouvelle**

1	3243	Tumeur de l'hémi-colon transverse droit Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine 1er droit 20/06/2012 - Etude initiale : du 20/06/2012 au 19/06/2015	100 %
2	NC	Métastases hépatiques et adénopathies abdomino-pelviennes Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine 1er droit 20/06/2012 - Etude initiale : du 20/06/2012 au 19/06/2015	100 % + 5

3	6094	Séquelles de colite méta-amibienne, Troubles neuro-végétatifs Origine par preuve maladie contractée en service et constatée le 26/08/1954 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	30 % + 10
4	4052	Edenture. Perte de dents par déchaussement. Mauvaise tolérance des prothèses. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	30 % + 15
5	4073	Hypoacousie bilatérale de perception. Perte auditive moyenne de 50 décibels oreilles droite et gauche. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	30 % + 20
6	4103	Baisse de l'acuité visuelle bilatérale : acuité visuelle oeil droit : 6/10ème, acuité visuelle oeil gauche : 7/10ème. Cataracte bilatérale débutante. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	26 % + 25
7	9400	Syndrome asthénique très invalidant avec troubles du sommeil, cauchemars traumatiques, troubles de l'attention et de la concentration, troubles dysmnésiques de fixation. Syndrome anxio-dépressif, reviviscence de scènes de combat et de captivité, ruminations obsédantes, tendance au repli sur soi. Origine par preuve maladie imputable à la captivité Décret 53-438 du 16/05/1953 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	25 % + 30
8	2158	Arthrose vertébrale étagée. Rachis lombaire raide avec distance doigts-sol de 50 cm environ, inflexion latérale limitée tant à droite qu'à gauche. Rachis dorsal avec une rotation droite et gauche limitée à 45°. Rachis cervical raide et douloureux à la pression des massifs articulaires, rotation à 45°, latéro-flexion à 10°, pas de signe de névralgie cervico-brachiale. Rétrécissement partiel des trous de conjugaison de C5-C6, C6-C7. Ostéophytose marginale antérieure étagée des vertèbres dorsales et discarthrose de L5-S1. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	25 % + 35
9	2160	Rhumatismes polyarticulaires avec aggravation de la périarthrite scapulo-humérale bilatérale évoquant un problème de capsulite rétractile suite à un conflit de la coiffe. Gonalgies droites, rabot fémoro-patellaire bilatéral sans limitation douloureuse. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	20 % + 40
10	4076	Acouphènes bilatéraux. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	15 % + 45
11	8032	Syndrome prostatique. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 50

12	4098	Rhino-pharyngite chronique. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 55
13	3208	Troubles gastriques. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 60
14	0925	Séquelles de blessure du coude droit. Origine par preuve blessure de guerre reçue le 10/04/1954 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 65
15	0935	Séquelles de blessure de la main gauche, amyotrophie de l'éminence thénar. Retentissement douloureux et fonctionnel sur le pouce. Origine par preuve blessure de guerre reçue le 29/04/1954 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 70
16	4141	Conjonctivite chronique bilatérale. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 75
TAUX GLOBAL =			100 % + 97 °

**Jouissance à compter du 20/06/2015 : révision suite à décision judiciaire : Renouvellement**

1	3243	Séquelles de colite méta-amibienne et d'hémicolectomie droite pour néoplasie. Troubles du transit à type de constipation chronique. Origine par preuve maladie contractée en service et constatée le 26/08/1954 - Guerre 1939-Indochine  1er droit 20/06/2012 - Consolidation, amélioration : définitif du 20/06/2015	40 %
2	4052	Edenture. Perte de dents par déchaussement. Mauvaise tolérance des prothèses. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	30 % + 5
3	9400	Syndrome asthénique très invalidant avec troubles du sommeil, cauchemars traumatiques, troubles de l'attention et de la concentration, troubles dysmnésiques de fixation. Syndrome anxio-dépressif, reviviscence de scènes de combat et de captivité, ruminations obsédantes, tendance au repli sur soi. Origine par preuve maladie imputable à la captivité Décret 53-438 du 16/05/1953 - Guerre 1939- Indochine  Acquis : Définitif	25 % + 10
4	8032	Syndrome prostatique. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 15
Groupement L.17 1er élément : 80,988 arrondi à			85 %

5	4073	Hypoacousie bilatérale de perception. Perte auditive moyenne de 50 décibels oreilles droite et gauche. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	30 %
6	4076	Acouphènes bilatéraux. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	15 % + 5
7	4098	Rhino-pharyngite chronique. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 10
Groupement L17 2ème élément : 55,2 arrondi à			60 %

Groupement L17			100 % + 1°
----------------	--	--	------------

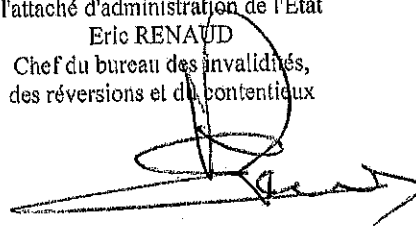
8	4103	Baisse de l'acuité visuelle bilatérale : acuité visuelle oeil droit : 6/10ème, acuité visuelle oeil gauche : 7/10ème. Cataracte bilatérale débutante. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	26 % + 5
9	2158	Arthrose vertébrale étagée. Rachis lombaire raide avec distance doigts-sol de 50 cm environ, inflexion latérale limitée tant à droite qu'à gauche. Rachis dorsal avec une rotation droite et gauche limitée à 45°. Rachis cervical raide et douloureux à la pression des massifs articulaires, rotation à 45°, latéro-flexion à 10°, pas de signe de névralgie cervico-brachiale. Rétrécissement partiel des trous de conjugaison de C5-C6, C6-C7. Ostéophytose marginale antérieure étagée des vertèbres dorsales et discarthrose de L5-S1. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	25 % + 10
10	2160	Rhumatismes polyarticulaires avec aggravation de la périarthrite scapulo-humérale bilatérale évoquant un problème de capsulite rétractile suite à un conflit de la coiffe. Gonalgies droites, rabet fémoro-patellaire bilatéral sans limitation douloureuse. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	20 % + 15
11	3208	Troubles gastriques. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 20
12	0925	Séquelles de blessure du coude droit. Origine par preuve blessure de guerre reçue le 10/04/1954 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 25

13	0935	Séquelles de blessure de la main gauche, amyotrophie de l'éminence thénar. Refentissement douloureux et fonctionnel sur le pouce. Origine par preuve blessure de guerre reçue le 29/04/1954 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 30
14	4141	Conjonctivite chronique bilatérale. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine  Acquis : Définitif	10 % + 35
TAUX GLOBAL =			100 % + 27 °

**RECAPITULATIF**

<b>Droits concédés</b>	Du 20/06/2012 au 19/06/2015 : 100 % + 97 ° + allocation grand mutilé article L.36 A compter du 20/06/2015: 100 % + 27 ° à titre définitif + allocation grand mutilé article L.36
------------------------	---

Pour la ministre et par délégation  
l'attaché d'administration de l'Etat  
Eric RENAUD  
Chef du bureau des invalidés,  
des réversions et du contentieux



<b>VOIES DE RECOURS :</b>	La présente décision est susceptible, en tous ses éléments, d'un recours devant le tribunal des pensions de CHAMBERY Palais de Justice 73018 CHAMBERY CEDEX
Le recours doit être formé par lettre recommandée adressée au Greffier du tribunal dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception de cette décision. L'assistance judiciaire est accordée à tout intéressé qui en fait la demande au président du tribunal.	